



AIX en PROVENCE

LA VILLE

Maryse JOISSAINS MASINI

Chevalier de la Légion d'Honneur

Maire d'Aix-en-Provence

Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Vice-Président de la Métropole -

Aix-Marseille - Provence

Avocat Honoraire

Ancien Député des Bouches-du-Rhône

MJM/JC 162476

Aix en Provence, le 25 Janvier 2018

Madame Sandy SOULAINÉ
Présidente du CIQ du PONT DE L'ARC
MAISON DES ASSOCIATIONS

75 route des Milles
13090 AIX EN PROVENCE

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 19 janvier dernier relatif à votre souhait de voir appliquer la limitation de vitesse à 90 Km/h sur les autoroutes encadrant la ville d'Aix en Provence.

Comme vous l'indiquez, Monsieur le Sous-Préfet m'a informée lors des vœux aux habitants des quartiers Sud, qu'une nouvelle procédure me permettait en ma qualité de Maire de décider de la limitation de vitesse sur les autoroutes jouxtant la ville.

Je vous confirme que, dès le lendemain de cette information, j'ai saisi immédiatement Monsieur le Sous Préfet pour connaître les dispositions me permettant de mener à bien cette démarche. Depuis, celui-ci m'a répondu avoir transféré ma demande à la DREAL. Je reste donc dans l'attente de connaître l'évolution de ce dossier sachant que je ne manquerai pas de le relancer dès le mois prochain en cas d'absence d'information sur l'évolution du dossier.

Soyez assurée de mon soucis, depuis plusieurs années déjà, de limiter au maximum toutes pollutions sonores et atmosphériques en Ville. Si mes demandes précédentes n'ont pas abouti, je saisis l'opportunité de cette nouvelle procédure pour relancer ma démarche avec une mise en œuvre la plus rapide possible.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée de l'avancement de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations les plus cordiales.

B. à sou.